

VITA FLEX 44 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE CONCERNANT L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT DE FEDERALE ASSURANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE



Application des articles 6 et 7 du SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

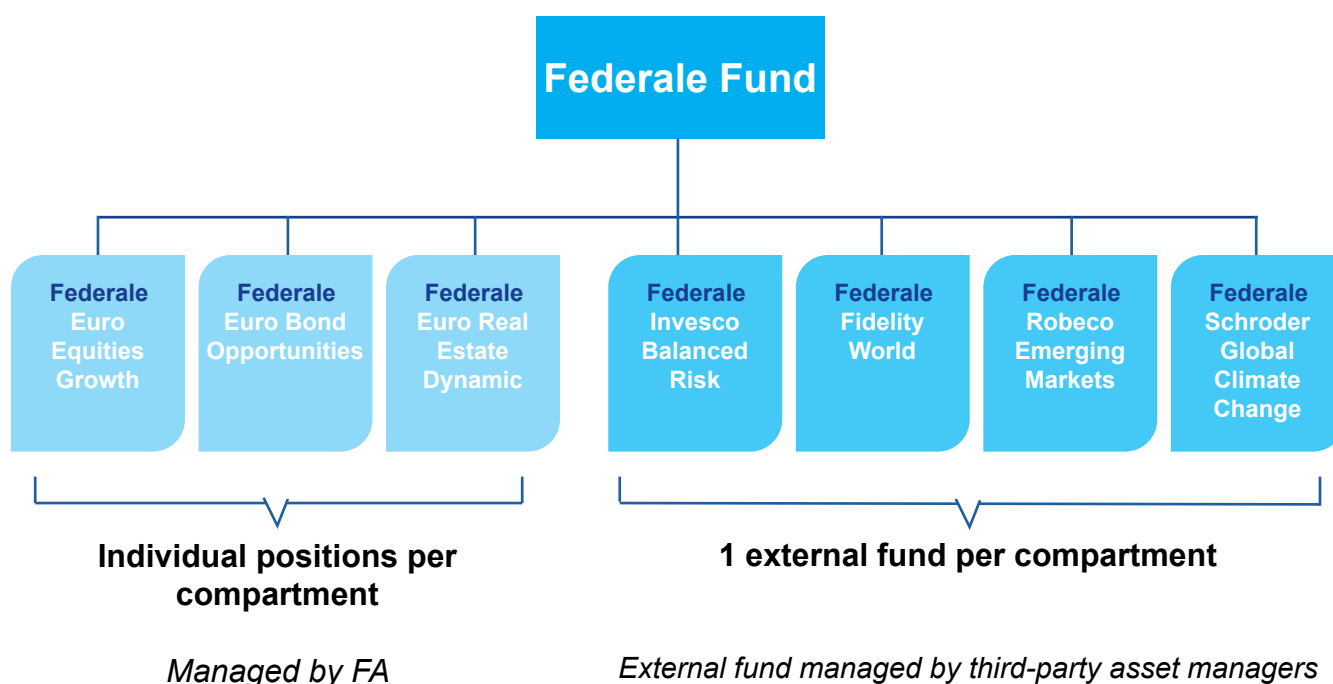
LES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ SONT-ILS PRIS EN COMPTE LORSQUE L'ARGENT DE VITA FLEX 44 EST INVESTI PAR FÉDÉRALE ASSURANCE ?

Le « risque en matière de durabilité » est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il ou si elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

L'argent lié à ce produit est :

- en ce qui concerne VITA FLEX 21, investi dans le Main Fund de Fédérale Assurance.
- en ce qui concerne VITA FLEX 23, investi dans l'un des 7 fonds proposés au sein de Federale Fund. Les spécialistes en investissement de Fédérale Assurance gèrent les investissements de 3 fonds et les assetmanagers externes gèrent 4 fonds (ces derniers fonds sont désignés ci-dessous comme des fonds gérés de manière externe au sein de Federale Fund). Les sites web des assetmanagers externes indiquent dans quelle mesure ils prennent en compte les risques en matière de durabilité. Voir les sites web suivants:

Invesco - www.invesco.be/fr-be
Fidelity - www.fidelity.be/fr-be
Robeco - www.robeco.com/be/fr
Schroders - www.schroders.com/fr/be/consumer



Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique
 Internet: www.federale.be - N° vert 0800/14 200

A dater du 1er janvier 2023, Fédérale Assurance vous communique le message suivant :

VITA FLEX 21 et le Main Fund de Fédérale Assurance VITA FLEX 23 et les 3 fonds au sein de Federale Fund que Fédérale Assurance gère elle-même

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement peut être résumée comme suit :

● **Politique d'exclusion**

- Fédérale Assurance exclut certains investissements sur base de sa propre checklist dynamique. Il s'agit d'investissements dans des activités nuisibles sur le plan environnemental, humain ou sociétal. La checklist exclut également un certain nombre de pays qui ne respectent pas les législations fiscales, les droits de l'Homme, ou encore, qui font l'objet de graves sanctions internationales.
- Par ailleurs, sa politique d'investissement s'inspire également de bonnes pratiques, comme celle du Fonds de pension Norvégien qui exclut certaines activités controversées et la Banque mondiale/Coopération Financière internationale qui ne finance pas certaines activités

● **Screening normatif**

- Fédérale Assurance s'inspire et suit l'initiative de durabilité pour les entreprises des Nations Unies (Pacte Mondial des Nations Unies).

● **Notation ESG (Environnemental, Social, Gouvernance)**

- Fédérale Assurance travaille avec Sustainalytics, un fournisseur de données ESG indépendant, qui attribue un score de risque ESG aux entreprises dans lesquelles Fédérale Assurance investit votre argent. Les entreprises dont la note de risque ESG est supérieure à 40, ce qui correspond à une note de risque ESG 'sévère', sont exclues en tant que nouvel investissement. Une période transitoire est prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement qui ne remplissent pas les critères ESG.

Par cette approche, Fédérale Assurance tend à écarter les risques en matière de durabilité qui pourraient avoir un impact sur les investissements de son Main Fund et des fonds qu'elle gère au sein de Federale Fund. En raison de l'insuffisance des données disponibles à l'heure actuelle et de la qualité limitée de ces données, il n'est pas possible pour Fédérale Assurance d'évaluer l'incidence probable des risques en matière de durabilité sur le rendement de ce produit.

VITA FLEX 23 et les 4 fonds externes au sein de Federale Fund

Les assetmanagers qui gèrent les 4 fonds externes au sein de Federale Fund n'ont pas encore fourni de données pertinentes au 31/12/2022 pour apporter plus de précisions. Dès que ces données seront disponibles, Fédérale Assurance mettra cette rubrique à jour. On peut s'attendre à ce que cela se produise au cours du premier semestre de 2023.

Fédérale Assurance offre ce produit via son propre réseau de conseillers et bureaux. Ceux-ci proposent les produits de Fédérale Assurance. Lorsqu'ils donnent un avis concernant l'intégration des risques en matière de durabilité, ces avis s'alignent pleinement avec la politique-SFDR de Fédérale Assurance.

Fédérale Assurance vous informe également que les critères de l'UE qui peuvent être utilisés pour déterminer si une activité économique peut être considérée durable sur le plan environnemental ne sont pas pris en compte.

LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI : Principal Adverse Impact) SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?

On entend par « principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » les principaux impacts négatifs que peut avoir un investissement sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les pots de vin.

Les principales incidences négatives (PAI) que peuvent avoir les investissements du Main Fund de Fédérale Assurance et des 3 fonds au sein de Federale Fund (gérés par elle-même) sur les facteurs de durabilité ont été progressivement identifiées par ses spécialistes en investissement depuis le 10 mars 2021.

Au cours du premier semestre de 2023, Fédérale Assurance pourra également être en mesure de partager des informations sur la manière dont les assetmanagers externes prennent en compte les PAI sur les facteurs de durabilité en ce qui concerne les investissements des fonds externes.

Dans tous les cas qu'il s'agisse de la gestion propre de Fédérale Assurance ou de la gestion externe, l'identification des PAI se fait à l'aide des indicateurs standardisés d'incidence négative sur la durabilité conduisant aux incidences négatives les plus importantes sur les facteurs de durabilité ESG. Il s'agit plus précisément des dix-huit indicateurs issus des normes techniques réglementaires SFDR (RTS, Annexe 1, Tableau1). Vous trouverez ci-dessous un aperçu des indicateurs, par classe d'actif dans laquelle les investissements sont réalisés et par catégorie ESG. La liste des indicateurs est susceptible d'être modifiée à l'avenir.

Investissements dans des sociétés			
E	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Empreinte carbone Intensité de GES Combustibles fossiles Énergie non-renouvelable Intensité de consommation d'énergie Activités nuisibles à la biodiversité Rejets dans l'eau Ratio de déchets dangereux et radioactifs	S	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces principes Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé Mixité au sein des organes de gouvernance Armes controversées
Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
E	Intensité de GES	S	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
Investissements dans des actifs immobiliers			
E	Combustibles fossiles Inefficacité sur le plan énergétique		

* Ce tableau ne reflète pas l'ordre d'importance donné aux PAI par Fédérale Assurance.

VITA FLEX 21 et le Main Fund de Fédérale Assurance

VITA FLEX 23 et les 3 fonds au sein de Federale Fund que Fédérale Assurance gère elle-même

Évaluation des PAI : Comme l'exige la législation, Fédérale Assurance met tout en oeuvre pour que les PAI de ses investissements sur les facteurs de durabilité soient évaluées trimestriellement à partir de 2022 et soient envisagées en fonction de la classe d'actifs et des secteurs d'activité dans lesquels l'argent est investi. Toutefois, cette évaluation dépend de la disponibilité (encore très faible) des données dans ce domaine et de l'état de la législation, qui est encore susceptible d'évoluer.

Les données et informations utilisées pour l'analyse des incidences négatives sont d'une part fournies par Sustainalytics, un fournisseur de données ESG indépendant, et sont d'autre part tirées de sources publiques réputées fiables.

Plan d'action : Fédérale Assurance souhaite réduire à long terme les incidences négatives (PAI) de ses investissements sur les facteurs de durabilité. Dans ce but, Fédérale Assurance compte agir principalement sur deux niveaux. D'une part, Fédérale Assurance effectuera un screening préventif des entreprises dans lesquelles l'argent pourrait être investi. Cela se traduit par une exclusion des entreprises qui sont exposées à des activités nuisibles sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance. Fédérale Assurance n'investit pas non plus dans des entreprises avec un score ESG qualifié de 'risque sévère'. D'autre part, lorsqu'assez de données seront disponibles, Fédérale Assurance effectuera un screening en cours d'investissement. Si les résultats de l'analyse démontrent une hausse significative d'un indicateur, Fédérale Assurance prendra des mesures concrètes pour cesser de poursuivre le plus vite possible les investissements incriminés. (Une période de transition est toutefois prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement avant 2021).

Fédérale Assurance continuera de développer ses politiques d'identification et de hiérarchisation des PAI, et de renforcer son plan d'action dans le courant de l'année 2023.

VITA FLEX 23 et ses 4 fonds externes au sein de Federale Fund

À l'heure actuelle, Fédérale Assurance ne dispose pas des données et informations nécessaires pour évaluer les PAI liées aux 4 fonds externes. Cependant, Fédérale Assurance continue de mettre tout en œuvre pour recueillir et communiquer ces informations dès que possible.

Vous trouverez plus de détails concernant la gestion de Fédérale Assurance et la gestion des PAI par ses propres spécialistes en investissement sur : <https://www.federale.be/fr/protection-du-consommateur/declaration-des-principales-incidences-negatives-des-decisions-d-investissement-sur-les-facteurs-de-durabilite>

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de VITA FLEX 44 seront disponibles dans le courant de l'année 2023, sur simple demande, sur l'« extrait de compte » de votre contrat.